



Rédaction : Aurélia Gaillard ([bulletin@sfeds.fr](mailto:bulletin@sfeds.fr))

- Assemblée générale, 1
- Annonces, p. 2
- Vie de la Société, p. 2
- Société internationale (SIEDS), p. 12
- Appels à contributions, p. 15
- *In memoriam*, p. 21
- Cotisations et abonnements, p. 23
- Adresses utiles, p. 24

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SFEDS

**Samedi 26 janvier 2019 à 10 h**

Crypte du Panthéon  
Place du Panthéon  
75 005 Paris

(M<sup>o</sup> ligne 10 ; « Cardinal Lemoine » ; RER B « Luxembourg » ; bus, 21, 27, 38, 82 « Luxembourg », 84 « Panthéon », 89 « Mairie du V<sup>e</sup>-Panthéon »)

10h-12h30 : Assemblée Générale

13h : Déjeuner en commun

14h30 : Conférence de Jean-Claude Bonnet,  
directeur de recherches émérite au CNRS.

Important : le Panthéon étant un monument national dont l'entrée est soumise à contrôle, il est indispensable que celles et ceux qui souhaitent participer à l'Assemblée générale ou à la conférence s'inscrivent auprès du secrétaire général : [christian.del-vento@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:christian.del-vento@sorbonne-nouvelle.fr)

Le déjeuner aura lieu à la Trattoria I Diavoletti, 73 rue Claude Bernard, 75005 Paris. Les sociétaires qui souhaitent participer au déjeuner pris en commun sont priés de s'inscrire auprès de Nathalie Ferrand ([nathalie.ferrand@ens.fr](mailto:nathalie.ferrand@ens.fr)) dès que possible et avant le 15 janvier 2018. Le règlement se fera sur place. La formule proposée à 25 € par personne comprend une entrée, un plat, un dessert, eau, café et un verre de vin.

### **Supplément bibliographique**

Comme tous les ans, paraîtra un *Supplément bibliographique* au *Bulletin* d'avril (*Bulletin* 112, avril 2019). Ce supplément vise à faire connaître dès avril les travaux de l'année précédente et à attirer l'attention des chercheurs sur des publications internationales auxquelles il est parfois difficile d'accéder. Seules les publications de l'année 2018 sont donc prises en compte.

La liste des publications que les adhérents souhaitent donc communiquer sont à envoyer avant le 15 février 2019 à Luigi Delia : [luigi.delia@unige.ch](mailto:luigi.delia@unige.ch)

### **Dix-Huitième Siècle (DHS)**

Appel à proposition de direction du dossier thématique du n°53 à paraître en 2021. Envoyer vos propositions (sous forme d'une ou deux pages et accompagnées d'éléments bibliographiques) avant juin 2019 à [dhsdirection@sfeds.fr](mailto:dhsdirection@sfeds.fr)

Les articles seront à rendre pour juin 2020.

### **Tables rondes et Sessions du Congrès d'Édimbourg (Écosse, 14-19 juillet 2019) de la SIEDS**

Pour une meilleure visibilité et concertation, vous pouvez communiquer à la SFEDS vos propositions de tables rondes et de Sessions soumises au comité scientifique du Congrès de la SIEDS. Merci alors de les envoyer simultanément aux adresses suivantes :

- du site : [jennifer.ruimi@gmail.com](mailto:jennifer.ruimi@gmail.com) et [benedicte.peslier@gmail.com](mailto:benedicte.peslier@gmail.com)
- de la *Lettre* électronique mensuelle : [SFEDS@laposte.net](mailto:SFEDS@laposte.net)
- et du *Bulletin* : [bulletin@sfeds.fr](mailto:bulletin@sfeds.fr)

Les informations seront ainsi accessibles par ces trois canaux.

## Vie de la Société

### **Renouvellement partiel du CA de la SFEDS, 26 janvier 2019**

#### **Professions de foi des candidats**

**1. Jean-Christophe Abramovici.** Directeur de la revue *Dix-Huitième Siècle* depuis 2013 et rédacteur de la mensuelle *Lettre de la Sfeds*, je compte très prochainement, comme je l'avais fait pour le Prix Dix-Huitième Siècle, passer le flambeau, mais je souhaite pouvoir continuer d'œuvrer au sein de notre société à son ouverture et son dynamisme.

**2. Sylviane Albertan-Coppola.** Professeure émérite à l'université d'Amiens en littérature française. Domaines de recherches : Lumières et anti-Lumières, Diderot et l'*Encyclopédie*, récits de voyage. Ancien membre du comité éditorial de la revue *DHS*, nouveau membre du comité éditorial de la collection « Dix-huitième siècle », je propose de faire profiter la SFEDS de mon expérience, en faisant le lien entre le passé et l'avenir. Je continuerai à œuvrer pour l'interdisciplinarité au sein de la Société et la promotion des jeunes chercheurs.

**3. Lise Andries.** Lise Andries est directeur de recherche en littérature au CNRS et rattachée au CELLF (Sorbonne Université). Elle est présidente de la Société Internationale d'Étude du Dix-Huitième Siècle (SIEDS) depuis 2015. Spécialiste de la littérature à grande diffusion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle a étudié les livres de colportage, les biographies de brigands dans la Bibliothèque bleue et dans les archives judiciaires, et quelques récits de voyage autour du monde.

**4. Sophie Audidière.** Je souhaite renouveler ma présence au Conseil d'Administration de la SFEDS en m'engageant pour la transparence, la réactivité et l'écoute en particulier des jeunes collègues. Ma candidature repose également sur le souhait de voir la philosophie et l'histoire de la philosophie actives au sein de la SFEDS, dans un dialogue constant avec l'histoire et l'histoire des sciences, les questions et problématiques littéraires, et l'histoire des arts. Je souhaite également m'engager plus fortement au service de la revue *Dix-Huitième Siècle*.

**5. Hélène Cussac** (Université Toulouse Jean Jaurès) : depuis 2010, trésorière de notre Société, je me présente à un nouveau mandat pour rendre toujours ce service ou en accompagner le changement si un nouveau ou une nouvelle collègue envisageait de prendre cette responsabilité. Ceci me permettrait de davantage me consacrer à la direction de la collection *Dix-huitième Siècle* et poursuivre le travail de publication d'inédits auquel je me consacre activement depuis 2013. Ces activités et ma présence active dans notre Conseil d'administration soutiennent et soutiendront ma contribution pour continuer à faire de la SFEDS une communauté ayant à cœur de rassembler et de faire rayonner les études dix-huitiémistes.

**6. Luigi Delia.** Docteur en philosophie des universités de Bologne et de Dijon, post-doc à l'université de Genève, je dirige le programme « Lumières juridiques » au Collège international de philosophie. Mes recherches s'intéressent à la pensée pénale des Lumières et à la place que les encyclopédies des Lumières consacrent au droit et à la justice. Bibliographe de la SFEDS, je souhaite continuer de participer à la vie de notre société pour développer les liens internationaux et favoriser la diffusion de la recherche dix-huitiémiste.

**7. Guillaume Faroult.** Conservateur au département des Peintures du musée du Louvre, j'ai été commissaire de nombreuses expositions dédiées à l'art, français et britannique, du XVIII<sup>e</sup> siècle (Fragonard, Hubert Robert, les sources du néo-classicisme etc.) qui ont donné lieu à la publication de catalogues scientifiques approfondis. Je suis l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'art de cette période. Dans mes travaux, j'ai à cœur de croiser histoire de l'art, histoire culturelle et histoire littéraire. Je m'intéresse à la SFEDS depuis de nombreuses années et je serais heureux de pouvoir prolonger le dialogue entre les diverses disciplines des dix-huitiémistes engagés dans le cadre de la Société en l'ouvrant notamment au monde des musées.

**8. Nathalie Ferrand.** Directrice de recherche au CNRS au sein de l'ITEM (ENS Paris) où j'ai créé une équipe sur les manuscrits du XVIII<sup>e</sup> siècle, mon objet est la littérature française dans le contexte européen des Lumières, que j'ai étudié sur le terrain au cours de séjours de longue durée en Allemagne, Grande-Bretagne, Italie. Je m'intéresse aux circulations des textes, à leurs matérialités (manuscrits, imprimés,

illustrations), à une interprétation qui ne sépare pas l'analyse des formes symboliques de leur ancrage dans des objets et des pratiques. Je me propose de promouvoir le rayonnement international de la SFEDS, l'extension des corpus, le travail sur les archives et le renouvellement des méthodes critiques et éditoriales.

**9. Aurélia Gaillard.** Professeure de littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'université de Bordeaux Montaigne, j'étudie le merveilleux et le fabuleux au siècle des Lumières, les relations entre littérature, philosophie et arts, ainsi que l'œuvre de Fontenelle, Montesquieu, Saint-Hyacinthe, Diderot. Je m'intéresse actuellement aux couleurs des Lumières, notamment au rose et à la question du genre des couleurs, et co-dirige avec Catherine Lanoë (université d'Orléans) le dossier 2019 de *DHS* sur « La couleur des Lumières ». Responsable du *Bulletin* de la Société depuis 2015, je souhaite continuer à m'investir activement dans la vie de la société.

**10. Hans-Jürgen Lüsebrink.** Ayant une double formation universitaire, en littérature française et en histoire, aussi bien en Allemagne (universités de Mayence et de Bayreuth) qu'en France (université de Tours et EHESS), j'ai adhéré à la SFEDS, en 1978, et j'en suis actuellement le Vice-président. J'ai contribué à plusieurs reprises, par des articles et des comptes rendus, à la revue *DHS* et j'ai codirigé le dossier thématique du numéro de 1986 (*Les littératures populaires*), en collaboration avec Lise Andries et Jean Balcou. Après avoir fait partie pendant douze ans du Comité exécutif de la SIEDS, dont j'ai été le premier Vice-président, et avoir été membre de la direction de la Société allemande d'Étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre autres comme Président, je souhaite continuer à m'engager dans la vie de la SFEDS et à mettre à sa disposition mon expérience internationale et mes compétences.

**11. Florence Magnot-Ogilvy.** Professeure de littérature française à l'université de Rennes 2, je suis spécialiste des romans-mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle et travaille notamment sur les représentations de l'économie dans la fiction romanesque (circulation des biens, échanges, recyclage, rebut, crises, pauvreté, bulles spéculatives). Lors de ces deux derniers mandats en tant que membre du conseil d'administration, j'ai assumé diverses responsabilités au sein de la SFEDS (secrétaire générale adjointe, responsable du Prix 18<sup>e</sup> siècle) et souhaiterais présenter à nouveau ma candidature afin de continuer à participer de manière collégiale à la diffusion des recherches sur le XVIII<sup>e</sup> siècle.

**12. Anne-Marie Mercier-Faivre.** Professeure émérite en littérature française à l'université Lyon 1 (ESPE), je suis actuellement Vice-présidente de la SFEDS et souhaite mettre au service du CA ma longue expérience de ses débats, et ma connaissance des diverses fonctions que j'ai occupées en son sein (vaguemestre, déléguée à la société internationale, membre du comité de rédaction).

**13. Gilles Montègre.** Maître de conférences en histoire moderne depuis 2007 à l'université Grenoble Alpes, j'y enseigne plus particulièrement l'histoire des sciences et des mobilités culturelles, avec une prédilection pour l'aire franco-italienne. Mes domaines de recherche portent sur les voyages naturalistes et les relations diplomatiques entre la France et l'Italie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils m'ont offert l'occasion de collaborer à de nombreuses reprises avec des spécialistes de littérature, de musique et d'histoire de l'art du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier à l'occasion du chantier que j'ai lancé en 2014

autour des archives personnelles du cardinal de Bernis. Agrégé d'histoire, j'aurai à cœur de porter la voix des historiens au sein de la SFEDS, sans perte de vue la vocation interdisciplinaire qui caractérise tant notre société savante que le siècle qu'elle s'est donné pour mission d'étudier.

**14. Pierre-François Moreau.** Professeur à l'ENS de Lyon, directeur de *La lettre clandestine*, je souhaite renforcer les liens entre recherche littéraire et philosophique, étude des systèmes et histoire des idées, analyse des spécificités des Lumières et repérage des liens qui les unissent au reste de l'âge classique au sens large (humanisme et doctrines rationalistes de la Révolution scientifique). J'insiste sur l'importance des courants minoritaires mais porteurs d'avenir : hétérodoxes, libertins et utopistes. Je souhaite également encourager la réflexion sur la méthodologie de l'étude des Lumières (et plus généralement de l'histoire intellectuelle) et les moyens à mettre en œuvre pour la formation à la recherche.

**15. Élise Pavy-Guilbert.** Maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne, mes recherches portent sur la littérature, l'esthétique et la philosophie du langage des Lumières. Avec le soutien de la SFEDS, j'ai récemment (en 2016 et 2018) organisé deux colloques au musée du Louvre. En équipe avec Fabrice Moulin et Pierre Wachenheim, j'ai été responsable du dossier thématique (*Les Lieux de l'art*) du dernier numéro (50, 2018) de *DHS*. Je souhaiterais m'investir davantage dans la vie de la SFEDS et contribuer à faire connaître notre Société en nouant notamment des partenariats avec des organismes culturels. Mon expérience associative (je suis membre du CA de la Société Diderot et responsable des comptes rendus pour les *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*) me permet de mesurer à quel point les discussions et le travail collectifs sont essentiels pour faire éclore, enrichir et expérimenter les idées.

**16. Bénédicte Prot.** Assistante à la chaire « Médecine et Société » de la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg (2012-2018), je suis sociétaire de la SFEDS depuis 2012. Après deux mémoires de Master portant sur les enjeux philosophiques de l'œuvre de Sade, j'ai préparé un doctorat ès lettres consacré aux représentations de la nudité dans la littérature, les arts et la médecine en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le cadre d'un accord de cotutelle entre l'Université de Lorraine et l'Université de Fribourg en Suisse sous la direction des Prof. Catriona Seth et Alexandre Wenger. Mes activités de chercheuse (articles, conférences, communications lors de colloques et de journées d'étude) abordent la littérature du siècle des Lumières dans une approche interdisciplinaire. En tant que jeune chercheuse dix-huitiémiste, je souhaite ajouter à mes activités de recherche une action concrète en faveur des études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi je me porte candidate au renouvellement partiel du Conseil d'Administration de la SFEDS qui aura lieu en janvier 2019.

**17. Paola Ranzini.** Professeure d'Études théâtrales à l'université d'Avignon, au sein du Conseil de la SFEDS, j'œuvrerai tout particulièrement pour la diffusion des études et des recherches internationales qui ont recours à l'outil numérique pour une approche scientifique renouvelée des œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant dans le domaine de la littérature que dans le domaine du théâtre. Car, face aux réalisations déjà menées à bien et ayant donné lieu à des publications sur divers supports, il est important aujourd'hui de comparer leurs méthodologies, leurs finalités et leurs résultats pour que

ces expériences puissent nourrir une réflexion collective apte à suggérer des pratiques partagées pour fonder des études à venir.

**18. Catriona Seth** (Université de Lorraine), professeure à l'université d'Oxford et à l'université de Lorraine, actuelle présidente de la SFEDS, œuvre pour une présence accrue des jeunes chercheurs, y compris ceux qui ne sont pas encore en poste, pour la représentation des différentes disciplines, et pour l'extension des collaborations internationales.

**19. Mélanie Traversier.** Ancienne élève de l'École Normale Supérieure Fontenay-Saint-Cloud, agrégée d'histoire, je suis actuellement maîtresse de conférences en histoire moderne à l'université de Lille et membre de l'Institut Universitaire de France. Mes recherches portent sur l'histoire sociale des spectacles, les transferts culturels et les études de genre dans l'Europe des Lumières. Parmi mes publications : *Gouverner l'opéra. Une histoire politique de l'opéra à Naples (1767-1815)* (École française de Rome, 2009) ; *Mélodies Urbaines. La Musique dans les villes d'Europe* (PUPS, 2008) ; *Musiques nomades : objets, réseaux, itinéraires (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)* (Diasporas, n° 26, 2015) ; *Le Journal d'une reine. Marie-Caroline de Naples dans l'Italie des Lumières* (Champ Vallon, 2017) ; *La mécanique de la représentation. Machines et effets spéciaux sur les scènes européennes (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* (*Revue d'Histoire du Théâtre*, n°278, 2018). Je suis membre du bureau de la Société française d'histoire urbaine et du conseil d'administration de l'association Mnémosyne pour le développement de l'histoire des femmes et du genre.

**20. Laurence Vanoffen.** Maître de Conférences à l'université Paris-Nanterre, mes travaux portent sur la littérature du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement sur des auteurs féminins (Charrière, Staël, Épinay, Souza...). J'ai participé notamment à l'édition de *De l'Influence des Passions* de G. de Staël, au récent *Dictionnaire des femmes des Lumières*, et prépare une édition de romans. Après avoir longtemps bénéficié de ses services, comme chercheur, je voudrais apporter à la Société mes forces et mon expérience, notamment sur des champs de recherche encore peu frayés quoique dans l'air du temps.

### **Modalités de vote**

20 postes sont à pourvoir et il y a 20 candidatures.

Tout bulletin de vote comprenant plus de 20 noms sera considéré comme nul.

### **Vote par correspondance**

Vous pouvez voter par correspondance. La procédure est la suivante :

- 1) Découpez la page suivante. Elle constitue votre bulletin de vote.
- 2) Glissez votre bulletin dans une première enveloppe avec pour seule mention : « Élections au CA de la SFEDS de janvier 2019 ».
- 3) Glissez cette première enveloppe dans une seconde à l'adresse du Secrétaire Général : Christian Del Vento, 2 rue Erlanger, 75016 Paris.

Cette enveloppe doit porter vos nom et prénom et être signée. La date limite de réception des votes par correspondance est le 18 janvier 2019.

Il sera possible de voter en personne à l'ouverture de l'Assemblée Générale (10h-11h15).

---

**Élections au Conseil d'Administration de la  
SFEDS  
Assemblée générale du 26 janvier 2019  
Bulletin de vote**

JEAN-CHRISTOPHE ABRAMOVICI

SYLVIANE ALBERTAN-COPPOLA

LISE ANDRIES

SOPHIE AUDIDIÈRE

HÉLÈNE CUSSAC

LUIGI DELIA

GUILLAUME FAROULT

NATHALIE FERRAND

AURÉLIA GAILLARD

HANS-JÜRGEN LÜSEBRINK

FLORENCE MAGNOT-OGILVY

ANNE-MARIE MERCIER-FAIVRE

GILLES MONTÈGRE

PIERRE-FRANÇOIS MOREAU

ÉLISE PAVY-GUILBERT

BÉNÉDICTE PROT

PAOLA RANZINI

CATRIONA SETH

MÉLANIE TRAVERSIER

LAURENCE VANOFLEN

---

## • Conseil d'administration du 23 novembre 2018

**Présents** : Sylviane Albertan-Coppola, Lise Andries, Sophie Audidière, Isabelle Bour, Nicolas Brucker, Laurent Châtel, Hélène Cussac, Christian Del Vento, Marcel Dorigny, Nathalie Ferrand, Aurélia Gaillard, Gérard Laudin, Françoise Le Borgne, Marilina Gianico, Hans Jürgen Lüsebrink, Anne Mercier Faivre, Jean Mondot, Pierre-François Moreau, Pierre Musitelli, Bénédicte Peralez, Odile Richard-Pauchet, Catriona Seth.

**Excusés** : Jean-Christophe Abramovici, Samuel Baudry, Luigi Delia (pouvoir à Pierre Musitelli, Ulrike Krampfl (pouvoir à Christian Del Vento), Laurence Macé, Élise Pavy (pouvoir à Christian Del Vento), Irène Passeron, Martial Poirson, Jennifer Ruimi, Alain Sandrier, Pierre Wachenheim.

### **Situation financière**

Hélène Cussac intervient pour dresser un bilan d'étape. La Société est en bonne santé financièrement, malgré une baisse actuelle de la valeur de notre compte-titres et des dépenses ponctuelles assez élevées.

Parmi les dépenses, sont à noter : les frais liés au travail de PAO, à l'impression et aux envois de volumes de la collection, qui s'élèvent à 3409,55 € et ne sont couverts qu'en partie par les recettes (dues essentiellement aux subventions et aux ventes), qui s'élèvent à 2127,50 €. Signalons également au titre des dépenses, le soutien à la SIEDS, qui outre notre cotisation habituelle, comprend cette année une participation financière importante à la réunion du comité exécutif de Bordeaux et à la journée d'étude organisée à cette occasion, le total s'élevant donc à 4366 €.

### **Adhérents**

En ce qui concerne les adhérents, la rentrée a été bien meilleure que les années précédentes. Cette année, il ne devrait pas y avoir de baisse excessive : les rappels faits par Marilina Gianico ont été porteurs. À ce jour, 75 adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion et nous comptons 21 nouveaux membres ou membres « de retour ».

### **Bulletin**

Aurélia Gaillard indique que le bilan du passage à la version numérique du *Bulletin* est plutôt positif. Aurélia Gaillard rappelle que le bulletin ne sert plus comme moyen de diffusion des annonces des livres mais privilégie désormais son contenu scientifique : elle invite donc tous les collègues à penser à lui communiquer autant que possible des annonces et comptes rendus de colloques ou même de séminaires.

Nicolas Brucker s'interroge sur l'intérêt de continuer à envoyer des exemplaires papier du *Bulletin* et propose de passer au tout numérique. Hélène Cussac rappelle que tous les adhérents ayant sollicité l'envoi de la version imprimée ont invoqué des raisons impératives et qu'ils en ont fait une demande explicite. Lise Andries souligne que, dans une phase de perte de vitesse en termes d'adhérents, il est important de venir à la rencontre de membres qui pourraient se sentir mal reconnus et que ce serait mal les récompenser de leur fidélité. Souvent il s'agit de membres âgés, qui sont parmi les plus fidèles.

Nicolas Brucker fait alors remarquer qu'une économie pourrait néanmoins être réalisée en réduisant le nombre de pages du Bulletin qui dans son dernier numéro



comprenait 3 pages blanches. Aurélia Gaillard indique qu'elle fera désormais attention à cette contrainte qu'elle avait négligée depuis la version électronique puisqu'elle n'était plus soumise aux règles habituelles d'édition. Elle rappelle que toute annonce doit lui être transmise en format Word avec le moins de mise en page possible.

### **Revue**

Aurélia Gaillard, en charge avec Catherine Lanoë du prochain dossier sur « la couleur des Lumières », intervient pour donner quelques informations livrées par Jean-Christophe Abramovici, qui n'a pas pu participer au CA. Elle annonce que le prochain numéro est en bonne voie. Sophie Audidière confirme le bon avancement du dossier et Gérard Laudin attire l'attention sur la répartition un peu différente des rôles dans la gestion des comptes rendus. Depuis deux ans les livres arrivent de plus en plus au CELLF. Il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à solliciter des notes de lecture auprès de collègues qui ne sont pas membres du CA et ne reçoivent pas la liste des ouvrages reçus en faisant appel, si le cas se présente, aussi à des bons étudiants.

Catriona Seth souligne la nécessité d'une relance pour solliciter des propositions pour le numéro thématique de 2021.

### **Collection « 18<sup>e</sup> siècle »**

Hélène Cussac intervient pour faire le point. Deux ouvrages avancent bien et devraient être publiés en 2019 : *A la découverte de la Hollande dans les années 1760-1770*, et la correspondance entre Brissot et Condorcet. Sont prévus pour 2020 *Le Voyage de Mme Cradock* et un *Cazotte romancier*.

### **Prix 18<sup>e</sup> siècle**

Odile Pauchet-Richard intervient pour annoncer que, pour reconnaître le travail et l'engagement de Florence Magnot, on lui a proposé le poste de présidente d'honneur. Elle rappelle qu'on a décalé d'un an le calendrier du prix de manière à disposer de plus de temps pour l'évaluation des mémoires et pour éviter le chevauchement avec les AG électorales. Le prochain prix sera décerné, donc, en janvier 2020. Elle craint, néanmoins, qu'il n'y ait, de ce fait, un nombre accru de demandes et lance un appel aux bonnes volontés. Florence Magnot, Alain Sandrier et Stéphanie Genand ont quitté le jury, Élise Pavy, Albane Cogné, Gaël Rideau, Stéphanie Loubère, Sylviane Albertan-Coppola, Anouchka Vasak et Sophie Marchand l'ont intégré.

Catriona Seth attire l'attention sur la représentativité du jury et indique qu'il faudra, le cas échéant, coopter des collègues pouvant évaluer des secteurs disciplinaires spécifiques.

Odile Richard-Pauchet rappelle que le prix s'adresse à des mémoires en langue française soutenus en France mais aussi à l'international. Le lauréat reçoit un prix de 500 €, le remboursement du trajet en train à l'occasion de la remise du prix, 2 années d'adhésion à la Société, et se voit sollicité pour publier un article dans la revue.

### **Site**

Bénédicte Peralez intervient brièvement pour rappeler qu'elle alimente aussi bien le site que le compte Facebook de la Société et invite les membres de CA à lui faire part d'éventuelles remarques.

## **Toilettage des statuts**

Catriona Seth rappelle rapidement pourquoi la question avait été mise à l'ordre du jour du CA. Anne-Marie Mercier-Faivre signale un certain nombre de détails à corriger. Sophie Audidière intervient pour alerter sur le point de l'obligation de coopter les membres du comité de rédaction de *DHS* parmi ceux du CA (Art. 17) qui réduit le vivier disciplinaire auquel on peut faire appel et propose qu'on puisse l'élargir en changeant les statuts. Catriona Seth observe que la formulation des statuts n'empêche pas d'élargir la représentativité disciplinaire du vivier en soumettant au CA la cooptation de membres extérieurs, mais elle rappelle qu'il est important que le comité soit l'émanation du CA de la Société, dont *DHS* est un organe. Le cas échéant, on peut procéder à la cooptation préalable d'un nouveau membre au CA.

Lise Andries signale que, dans l'histoire de la SFEDS, il y a toujours eu plus de candidats que de postes au comité de rédaction de *DHS* et Catriona Seth indique que, si l'équilibre entre les différentes disciplines n'est pas toujours respecté, on peut s'appuyer sur ce comité de rédaction et faire appel à des experts extérieurs.

Laurent Châtel s'étonne qu'il n'y ait pas un comité externe d'évaluation pour le dossier. Hans Jürgen Lüsebrink et Isabelle Bour proposent, en suivant, qu'on fasse appel à des évaluateurs externes.

Catriona Seth fait une synthèse et réaffirme la nécessité d'un comité de lecture pour tout article à paraître dans *DHS*, y compris pour ceux qui font partie du dossier. Pour sa part, Sophie Audidière appelle également à la création d'un comité d'experts internationaux. Catriona Seth pense que c'est une excellente solution, parce qu'il compléterait le travail du comité de rédaction. Pierre-François Moreau enchérit sur l'importance d'afficher un comité de lecture en deuxième de couverture. Anne-Marie Mercier-Faivre rappelle néanmoins le travail considérable fait par le comité de rédaction pour améliorer le niveau de certains articles et se demande si une lecture par des experts externes précéderait ou non cette phase. Lise Andries rappelle qu'il y a toujours eu les deux.

Catriona Seth remercie Sophie Audidière pour avoir soulevé ce problème et il est décidé que la nouvelle direction qui sera votée au CA de juin 2019 se charge de constituer un comité de lecture en concertation avec celui-ci.

## **Prochaine Assemblée Générale**

Catriona Seth annonce que la prochaine AG aura lieu au Panthéon et sera suivie, l'après-midi, par une conférence de Jean-Claude Bonnet.

Christian Del Vento fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation des agapes traditionnelles. Nathalie Ferrand se propose de prendre contact avec un restaurant, de négocier le repas et de collecter les réservations des collègues.

Catriona Seth rappelle qu'il s'agit d'une AG électorale et Christian Del Vento sollicite les collègues pour la tenue des urnes. Nicolas Brucker et Marilina Gianico se portent volontaires.

## **Société Internationale : Congrès d'Édimbourg**

Lise Andries intervient pour faire un point rapide sur la réunion du comité exécutif de la SIEDS, qui s'est tenue du 22 au 25 août 2018 à Bordeaux. Elle remercie vivement la SFEDS pour ce partenariat, l'université de Bordeaux Montaigne qui a soutenu cette importante manifestation, la ville de Bordeaux qui a offert un cocktail aux participants et a ouvert ses musées pour des visites privatisées, et la direction du Goethe Institut qui

a accueilli le colloque dans ses locaux. Elle remercie enfin les organisateurs bordelais, Aurélia Gaillard, Jean Mondot et Catherine Ramond. La journée d'étude sur « La Mer » sera publiée en ligne l'année prochaine dans la *Revue Internationale des Études sur le Dix-Huitième Siècle (RIEDS)* de la SIEDS. Aurélia Gaillard, qui en dirige le numéro, rappelle qu'il est encore temps de présenter des propositions.

Lise Andries rappelle ensuite que les inscriptions au Congrès des Lumières de 2019 seront ouvertes à partir de février et que les frais s'élèvent à 275 £ (85 £ pour les jeunes et les seniors). Après le 1<sup>er</sup> mars 2019, ils passeront à 325 £. Un logement en résidence universitaire est proposé à environ 45 €/nuit.

Comme à l'accoutumée, des bourses pour des jeunes ou des collègues issus de pays à monnaie faible sont offertes par la SIEDS et certaines sociétés nationales. Pour postuler, sur dossier, il faut se rendre sur le site de la SIEDS avant le 31 janvier.

Catriona Seth rappelle pour sa part que toute proposition de communication ou de table ronde doit être faite avant le 1<sup>er</sup> février 2019. Laurent Châtel suggère de centraliser les propositions issues des membres de la SFEDS. Catriona Seth préconise d'utiliser, comme moyen de diffusion, la *Lettre*. On décide d'utiliser les deux canaux.

Catriona Seth reprend la parole pour donner quelques précisions sur les modalités de participation aux sessions ou aux tables rondes : on ne peut présenter qu'une communication et on ne peut présider la séance où l'on parle. Par contre, on peut participer à plusieurs tables rondes, ou présider plusieurs sessions.

Hélène Cussac rappelle que pour voter aux élections de la SIEDS il faut être à jour de sa cotisation. Lise Andries précise que la liste de sociétaires prise en compte est celle établie en décembre de l'année précédente, donc 2018.

### **Demandes de soutien aux colloques**

Christian Del Vento et Hélène Cussac signalent qu'ils ont reçu deux demandes. La première a été soumise par Sylviane Albertan-Coppola, Nicolas Brucker, Marc Buffat, Geneviève Di Rosa, Florence Lotterie et Yannick Seité pour le colloque « Diderot, la religion, le religieux », organisé par la Société Diderot, l'université Paris-Diderot, l'université de Lorraine et l'université de Picardie et qui doit avoir lieu à Paris les 3 et 4 octobre 2019. L'annonce du colloque a paru sur le site de la Société et dans le *Bulletin*. Le CA vote une subvention de 300 €.

La deuxième a été soumise par Christine Hammann et Marilina Gianico pour un colloque sur « Écrire sa vie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » qui aura lieu à l'université de Mulhouse au mois d'octobre 2019. Elles ont présenté l'appel à communication, l'argumentaire du colloque et le budget prévisionnel ; l'appel a été publié sur le site de la SFEDS, ainsi que dans la *Lettre*, en juillet. Aurélia Gaillard demande que l'appel à communication soit publiée aussi dans le *Bulletin* et rappelle la nécessité de prévoir un compte rendu pour celui-ci. Le CA vote une subvention de 300 €.

### **Questions diverses**

Anne-Marie Mercier-Faivre signale à nouveau l'existence de la pétition « Sauvons les Archives ! » et demande que la SFEDS fasse circuler l'info. Il est décidé que cela se fera par le biais de la *Lettre*.

## **Société Internationale (SIEDS/ISECS)**

Deux événements sont à venir : le Congrès d'Édimbourg et les Élections du nouveau Comité exécutif 2019.

### **• Congrès**

« Lumières et identités », le 15<sup>e</sup> Congrès international sur les Lumières, se tiendra à Édimbourg, Écosse, Université d'Édimbourg, George Square, 14-19 juillet 2019.

Outre le thème principal, il est également possible de proposer des contributions sur tous les aspects relevant du long dix-huitième siècle.

Bourses : l'envoi du dossier se fait uniquement par voie électronique jusqu'au 31 janvier 2019 au plus tard, à [ISECSBursaries@bsecs.org.uk](mailto:ISECSBursaries@bsecs.org.uk). Il n'est pas utile d'adresser avec le dossier une longue lettre d'accompagnement. La priorité sera donnée aux étudiants préparant un doctorat, aux chercheurs en début de carrière et aux candidats venant de pays à monnaie faible.

Il est par ailleurs désormais possible de soumettre des propositions de communications, de sessions et de tables rondes jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019 sur le site du Congrès : [www.bsecs.org.uk/isecs](http://www.bsecs.org.uk/isecs)

Les inscriptions, quant à elles, seront ouvertes courant janvier-février. Pour tout renseignement, toute réservation de chambres universitaires, tarifs, etc., voir le site.

### **• Élections du Comité exécutif 2019. Procédure électorale**

Le vote se fera uniquement par la poste ou par voie électronique. Il n'y aura pas de vote sur place lors du Congrès International de 2019 à Édimbourg, ni de vote par procuration.

Le registre électoral ne comprend que les membres dont les cotisations auprès de leurs sociétés nationales seront à jour en date du 31 décembre 2018. Les membres n'ont droit qu'à un seul vote, même s'ils sont membres de plus d'une société constituante de la SIEDS. Les membres de plus d'une société doivent utiliser la société de leur lieu de résidence à cet effet. Les questions concernant les cotisations individuelles doivent être adressées à la société nationale concernée et non pas au secrétariat de la SIEDS.

Les membres peuvent voter par vote électronique ou par vote postal. La liste des électeurs est établie suivant le répertoire électronique de la SIEDS. Il faut donc que tous les membres, peu importe qu'ils participent par vote électronique ou postal, soient enregistrés dans le répertoire. Les sociétés nationales, par l'entremise de leurs secrétaires ou trésoriers, doivent faire parvenir au secrétaire aux communications de la SIEDS ([admin@isecs.org](mailto:admin@isecs.org)) une liste à jour de leurs membres avant le 4 janvier 2019. Les membres ne pourront pas voter si leur nom n'apparaît pas sur la liste électorale, conformément au règlement intérieur, Article A10.

### **Vote électronique**

Le vote électronique, avec mot de passe protégé, sera mis à la disposition de tous les membres dont les adresses courriel sont inscrites dans le répertoire en ligne. Le système de vote électronique sera en opération à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 3 juin 2019. Des instructions détaillées sur la manière de voter en ligne seront envoyées par courrier

électronique le 1<sup>er</sup> avril 2019 par le secrétaire aux communications de la SIEDS. Ces instructions seront également affichées sur le site internet de la SIEDS et celui de toutes les sociétés nationales. Le secrétaire aux communications de la SIEDS ne sera pas tenu responsable au cas où un membre ne recevrait pas le message électronique initial du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le vote électronique se termine à minuit TU le 3 juin 2019.

### **Vote postal**

Les membres qui ne souhaitent pas, ou ne sont pas en mesure de voter par voie électronique peuvent obtenir les bulletins de vote postal auprès du Secrétaire de la SFEDS, Christian Del Vento. Une fois rempli, le bulletin de vote postal doit être placé dans une enveloppe anonyme fermée, elle-même placée à l'intérieur de l'enveloppe qui sera expédiée par la poste. Le nom du membre au complet, écrit lisiblement, ainsi que le nom de la société nationale à laquelle il ou elle appartient doit apparaître sur l'enveloppe extérieure.

Le vote postal débutera le 7 janvier 2019. Les votes par la poste doivent parvenir au Président de la Commission électorale, Marc André Bernier, à l'adresse suivante avant le 3 juin 2019 :

Marc André Bernier

Président sortant de la Société internationale d'étude du dix-huitième siècle (2015-2019)

Département de lettres et communication sociale

Université du Québec à Trois-Rivières

C.P. 500, Trois-Rivières (Québec)

G9A 5H7 Canada

Lors de la première étape du dépouillement, la présence sur le registre électoral du nom figurant sur l'enveloppe extérieure sera vérifiée. Toute enveloppe ne portant pas le nom d'un membre, ou portant le nom d'une personne ne figurant pas sur le registre électoral, ou portant uniquement un nom de famille lorsque le registre électoral comporte plus d'une personne de ce nom, sera déclarée non-recevable, et l'enveloppe intérieure ne sera pas ouverte.

Les bulletins de vote portant des marques identificatrices, ou qui indiquent plus de noms qu'il n'y a de postes à remplir, seront déclarés nuls. Les votes pour des non-candidats seront considérés comme votes blancs pour ce qui concerne ces votes, mais les autres sections du vote resteront valides.

Au cas où un membre aurait par inadvertance voté à la fois par la poste et par voie électronique, son vote électronique sera retenu et le vote postal sera ignoré. La vérification des doubles votes aura lieu avant le dépouillement des votes postaux.

Le dépouillement aura lieu à l'Université du Québec à Trois-Rivières (Canada) entre le 10 et le 21 juin 2019.

Le résultat des élections sera annoncé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SIEDS au Congrès d'Édimbourg par la Présidente sortante, et sera affiché au bureau du Congrès immédiatement après.

## **Rappel des propositions de candidatures**

Bureau

Président.e : Penelope J. Corfield (Royaume-Uni)

Premier Vice-Président : Wolfgang Schmale (Autriche)

Silvia Tatti (Italie)

Second Vice-Président : (2 postes)

Laura Brown (États-Unis)

Sébastien Charles (Canada)

Daniel Fulda (Allemagne)

Secrétaire général.e :

Anna Maria Rao (Italie)

Catriona Seth (France)

Secrétaire général.e adjoint.e :

Dena Goodman (États-Unis)

Kenta Ohji (Japon)

Trésorier.ère :

Maria Das Graças De Souza (Brésil)

Søren Peter Hansen (Danemark)

Trésorier adjoint :

Conrad Brunstrom (Irlande)

María Susana Seguin (Argentine)

Membres élu.e.s (8)

Lisa Berglund (États-Unis)

Brycchan Carey (Royaume-Uni)

Marek Debowski (Pologne)

Fokko Jan Dijksterhuis (Néerlande-belge)

Antônio Carlos Dos Santos (Brésil)

Aurélia Gaillard (France)

Harald Heppner (Autriche)

Sophie Holm (Finlande)

Melissa Hyde (États-Unis)

Young-Mock Lee (Corée)

Christophe Martin (France)

Rolando Minuti (Italie)

Sayaka Oki (Japon)

Ivan Parvev (Bulgarie)

Stefanie Stockhorst (Allemagne)

Laurent Turcot (Canada)

Annika Windahl Pontén (Suède)

## Appels à contribution

• **Écrire sa vie en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : écriture, expérience et connaissance de soi du *Discours de la méthode* aux *Confessions* de Rousseau.** Colloque international, Université de Haute-Alsace-ILLE, Mulhouse, 24-26 octobre 2019.

Depuis la théorisation de l'autobiographie comme genre par Philippe Lejeune, ce modèle d'écriture a fait l'objet de multiples analyses qui ont conduit à nuancer le rôle des *Confessions* de Rousseau dans les évolutions de l'écriture de soi. Philippe Gasparini (*La tentation autobiographique de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Seuil, 2013), comme Lejeune lui-même (*La tentation autobiographique de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Seuil, 2013), s'accordent avec Foucault (et déjà bien avant eux avec Georg Misch, *Geschichte der Autobiographie*, Francfort, Schulte-Bulmke, 1907-1969) pour montrer que des formes littéraires du « souci de soi » (Michel Foucault, « L'Écriture de soi », *Corps écrit*, n°5, fév. 1983 ; *Le souci de soi* dans *Histoire de la sexualité*, t. III, Gallimard ; Pierre Hadot, *L'Invention de l'autobiographie. D'Hésiode à saint Augustin*, Presses de l'ENS) se déploient depuis l'Antiquité. La parution, en 2017 du *Dictionnaire de l'autobiographie* (Champion, 2017), se proposant d'« examiner comment l'important capital critique apporté par Philippe Lejeune avait fructifié » (p. 8) et de « cartographier un champ de recherches dont l'extension est souvent mal comprise », relance le débat sur « les écritures de soi en langue française » (c'est le sous-titre de l'ouvrage) et rend compte de l'effervescence de la recherche sur les formes et les enjeux de l'écriture autobiographique.

Tandis que les historiens, curieux du « for privé » (M. Foisil dans Ph. Ariès et G. Duby, *Histoire de la vie privée III*, Seuil, 1986 ; J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu, 2005 et 2014), publient depuis plusieurs années les Mémoires de personnages parfois aussi obscurs que l'exilé huguenot Jacques Fontaine (Bernard Cottret éd., Jacques Fontaine, *Persécutés pour leur foi, Mémoires d'une famille huguenote (1722)*, Paris, Les Éditions de Paris, 2003), l'écrivain de campagne Pierre Prion (E. Leroy-Ladurie et J.-M. Roger dir., *La Chronologiette de Pierre Prion (1744-1759)*, Paris, Fayard, 2007), ou la fugitive comtesse de Schwerin (M. Daumas, Cl. Ulbrich dir., *Une conversion au XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires de la comtesse de Schwerin*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2013), la recherche littéraire ne semble que plus récemment s'emparer de ces textes confidentiels. C'est ainsi que Catriona Seth, dans sa belle anthologie critique *La fabrique de l'intime, Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle* (2013) met au jour les témoignages de femmes plus ou moins ignorées de la « grande histoire », comme Rosalba Carriera (1675-1757), Marguerite-Jeanne de Staal-Delaunay (1684-1750), ou Isabelle de Bourbon-Parme (1741-1763). Par ailleurs les travaux notables publiés durant la dernière décennie sur la correspondance de Mme de Sévigné ou les grands mémorialistes attestent de l'intérêt des chercheurs actuels pour les formes personnelles de l'écriture. Mais qu'y a-t-il d'autobiographique dans les Mémoires, journaux et correspondances des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?

Dès son premier ouvrage sur *L'autobiographie en France* (1971, 2010), Philippe Lejeune soulignait le caractère labile, « complexe et instable » de l'autobiographie dont il n'existe pas, selon lui, de modèle « pur ». Toute tentative de définition est forcément inadaptée aux formes souples et variables de l'écriture de soi : « plus la définition sera nette, écrit le théoricien du genre, plus elle a chance d'être inopérante, parce que le domaine exploré est flou. [...] aussi chaque œuvre réalise-t-elle, selon des proportions diverses, une sorte d'approximation du modèle théorique » (A. Colin, 2014, p. 11). Voire : peut-être la

définition elle-même pose-t-elle un cadre trop rigide et toujours partiellement inadapté à des expériences diverses dont la variété et la richesse, précisément, nous intéressent plus que le modèle théorique. Elle reste, comme Lejeune le souligne en revenant sur ses premiers travaux et sur son parcours de recherche, un « un objet à analyser » (*Signes de vie. Le pacte autobiographique 2, op. cit.*, p. 22).

Certes, la définition proposée (« récit rétrospectif en prose que quelqu'un fait de sa propre existence, quand il met l'accent principal sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité », *ibid.*, p. 12) permet à première vue de distinguer l'autobiographie des Mémoires, du roman à la première personne, ou encore du journal intime. Mais ne peut-on douter, comme nous y invite Marc Hersant, de la pertinence de l'approche générique de l'écriture mémorialiste ? Et que faire de ces textes intitulés *Mémoires*, qui, comme ceux de Mme de Staal-Delaunay, n'accordent qu'un intérêt limité à la chronique historique et à la peinture de la Cour, préférant faire porter l'accent sur l'expression d'une personnalité ? Quel statut donner aux « mémoires », ainsi qu'ils les appellent, que les patients adressent à des personnalités reconnues par le corps médical pour obtenir un diagnostic, dont l'exemple le plus connu est sans aucun doute la correspondance du médecin suisse Tissot, mais qui, comme le suggère S. Pilloud (Séverine Pilloud, *Le mots du corps : expériences de la maladie dans les lettres de patients à un médecin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, BHMS, 2013), était une pratique assez fréquente tout le long du dix-huitième siècle, comme en témoigne également le dossier d'Élie Beaumont publié par D. Teyssière (Élie Beaumont, *Obèse et impuissant. Le dossier médical d'Élie de Beaumont (1765-1776)*, Grenoble, Jérôme Millon, 1995) ? Ou comment qualifier ces récits de vie, souvent de commande, relatant un itinéraire spirituel, qui fleurissent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (vies de la Mère Alix Le Clerc, de Louis de Pontis, la Sœur Jeanne des Anges, Mme Guyon ou Antoinette Bourignon) ? Où ranger les itinéraires intellectuels présentés par Descartes, dans le *Discours de la Méthode*, Pierre-Daniel Huet, Jean Rou, Grosley ou Charles Bonnet ? Que dire des récits fragmentés, parcellisés d'une vie telle qu'ils se déploient dans une correspondance même aussi suivie que celle de Mme de Sévigné et sa fille ? Comment, enfin, penser la circulation de la veine autobiographique dans divers genres aux frontières somme toute poreuses ? Voilà l'un des enjeux de ce colloque.

Une deuxième piste de réflexion viserait une relecture du dernier terme de la définition proposée par Lejeune : l'accent mis sur « l'histoire de sa personnalité ». Quel est le « je » qui se donne à lire dans ces « vies » ? Car à l'évidence le « moi » se dévoile rarement tout entier dans ces formes diverses d'écriture de soi. L'autobiographie spirituelle est souvent pudique, et répugne à l'exhibition, Mme Guyon n'avait-elle pas été enjointe de réécrire sa vie pour s'être montrée d'abord trop réservée ? L'autopathographie (Stéphane Grisi, *Dans l'intimité des maladies : de Montaigne à Hervé Guibert*, Desclée de Brouwer, 1996, p. 25 ; Sophie Vasset, « Narrating pain in British medicine and fiction », dans S. Arnaud, H. Jordheim dir., *Le corps et ses images dans l'Europe du dix-huitième siècle/ The Body and its Images in Eighteenth-century Europe*, Paris, Champion, 2012) sur laquelle des études récentes se concentrent et que le psychiatre Stéphane Grisi définit comme « tout écrit autobiographique dans lequel l'auteur évoque de façon centrale ou périphérique, des faits, des idées ou des sentiments relatifs à sa propre maladie », interprète l'expérience à l'aune de l'étiologie ou de la symptomatologie médicale. À cet égard la perspective holistique et totalisante de Rousseau est indéniablement originale et témoigne d'une « métaphysique de la subjectivité » (Pierre Hadot, *L'Invention de l'autobiographie, op. cit.*, p. 9) qui paraît absente dans les écritures précédentes. Mais faut-il



exclure du cadre de l'écriture autobiographique ces « moi partiels » qui parlent, qui le langage du corps – corps jouissant ou corps en souffrance –, qui celui de l'âme, ou se contentent de décrire l'itinéraire intellectuel ou spirituel de l'esprit en quête de savoir ou de salut ? Le degré de personnalisation du *moi* pourra ainsi être interrogé dans les textes étudiés, ainsi que l'identité et le rôle de l'éventuel destinataire / commanditaire (lecteur implicite, directeur de conscience, éditeur, « public », etc.) des textes, dans la mesure notamment où ils influent sur la forme d'écriture adoptée.

Enfin, à l'échelle de deux siècles, on se demandera — avec prudence — dans quelle mesure ces écrits dans leur succession diachronique, leurs formes mutantes et leurs préoccupations diverses reflètent une société en évolution (développement d'une sphère intime, émergence d'une opinion publique...). Si en effet les historiens paraissent aujourd'hui reconnaître que le XVIII<sup>e</sup> siècle marque un tournant fondamental dans notre conception de l'intime et du privé, ne peut-on pas distinguer, au sein des écritures autobiographiques, des permanences, des modulations, des infléchissements qui enregistraient les grands changements socio-culturels ? En questionnant les diverses formes autobiographiques sur deux siècles, cette perspective transversale permettra également de resituer le geste rousseauiste dans un macrotexte susceptible d'en cerner plus finement l'originalité formelle et thématique.

Le corpus envisagé inclura non seulement les récits personnels *rétrospectifs*, mais également les narrations intercalées mettant en œuvre diverses temporalités du *moi* (acteur-personnage et auteur). Il comprendra :

- Les récits autobiographiques sous diverses formes (« Vies », itinéraires spirituels, etc.) ;
- les journaux intimes ;
- les autobiographèmes dans des textes à visée mémorielle ou intimes : les Mémoires, la correspondance privée, les relations de voyage voire les genres non personnels (textes scientifiques, philosophiques, etc.) ;
- les autopathographies : les relations de patients dans la médecine par correspondance, mais aussi des chroniques de la maladie dans des écrits à visée non médicale.

Pour une bibliographie sélective voir [https://www.fabula.org/actualites/ecrire-sa-ville-en-france-aux-xviiie-et-xviiiemesiecles\\_86000.php](https://www.fabula.org/actualites/ecrire-sa-ville-en-france-aux-xviiie-et-xviiiemesiecles_86000.php)

#### Responsables

Marilina Gianico (ILLE — EA 4363 Institut de recherche en Langues et Littératures Européennes) et Christine Hammann (MCF à l'Université de Haute-Alsace, ILLE — EA 4363 Institut de recherche en Langues et Littératures Européennes)

#### Comité scientifique

Michel Cassan (Professeur émérite à l'Université de Poitiers), Agnès Cousson (Maître de Conférences à l'Université de Bretagne Occidentale), Marc Hersant (Professeur à l'Université Paris 3, Sorbonne Nouvelle), Philippe Lejeune (Professeur émérite à l'Université de Paris 12), Dominique Massonnaud (Professeur à l'Université de Haute-Alsace), Catherine Ramond (Professeur à l'Université Bordeaux Montaigne), Catriona Seth (Professeur à Oxford, All Souls College et à l'Université de Lorraine), Damien Zanone (Professeur à l'Université de Louvain)

Les propositions d'environ une page et accompagnées d'une brève biobibliographie devront être envoyées à [marilina.gianico@gmail.com](mailto:marilina.gianico@gmail.com) et [christine.hammann@uha.fr](mailto:christine.hammann@uha.fr) avant le 20 janvier 2019.

**• Littératures de l'erreur judiciaire : de dénonciation en réparation (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles).** Journée d'étude, Bordeaux, Pôle Juridique et Judiciaire, Pey Berland, le 8 juillet 2019.

L'erreur judiciaire fait irruption dans notre conscience collective au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les affaires portées par Voltaire en place publique. Les noms de Calas ou de la Barre accèdent ainsi à une postérité inédite, à la mesure de certains maux de la société française de l'époque. L'idée s'installe alors que l'erreur judiciaire (ne) désigne (que) la situation d'un innocent condamné à tort. Le cas du coupable indûment relaxé ou acquitté n'attire pas semblable attention, sans parler des procédures non répressives d'où la notion d'erreur judiciaire paraît exclue.

Aux siècles suivants, les noms des victimes résonnent de nouveau comme symboles de l'injustice pénale, confortant les représentations originaires de l'erreur judiciaire : Dreyfus bien entendu, mais aussi par exemple plus près de nous Dils, auxquels peuvent s'ajouter des affaires dans lesquelles le doute n'a pas été levé. Outreau, comme toponyme, occupe une place à part, révélatrice du grand nombre de personnes touchées.

De fait, l'émergence de l'erreur judiciaire procède à première vue d'une large médiatisation, moyen d'attirer l'attention des concitoyens sur les incohérences ou les contradictions de la procédure. Ici entrent en scène toutes sortes d'acteurs susceptibles de recueillir une certaine audience, qu'ils soient écrivains, journalistes, ou avocats. Ensuite se joue la reconnaissance officielle de l'erreur judiciaire : si elle passe nécessairement par une décision juridictionnelle, elle s'accompagne aussi, parfois, de déclarations politiques propres à confirmer la dimension scandaleuse de l'affaire en cause.

À cet égard, les littératures politiques et juridiques viennent relayer ou dénoncer les alertes lancées par les protagonistes ou les observateurs les plus avertis. Du reste l'abondance caractérise-t-elle les publications relatives à telle erreur judiciaire, à l'adresse d'un lectorat toujours nombreux, peut-être avide de sensations fortes, sûrement perplexe quant au fonctionnement des institutions. Inversement frappe la relative rareté des publications d'essence juridique à ce sujet, ce qui résulte sans doute du fait que les erreurs judiciaires constituent autant d'exceptions au bon fonctionnement de la justice. D'ailleurs, elles participent, aujourd'hui, des « dysfonctionnements » de la justice, sans que le terme soit explicite dans notre système normatif.

Ainsi, l'erreur judiciaire interroge-t-elle non seulement notre conception de la justice, mais aussi les rapports entre la société et l'individu.

D'une part en effet, la notion d'erreur judiciaire n'a de sens que dans un système juridique où la découverte de la vérité est assignée à la justice. Dès lors que la finalité de la procédure juridictionnelle n'est pas de parvenir à la vérité (ou à une vérité), alors la notion d'erreur judiciaire perd toute pertinence, et notamment toute pertinence critique. À cet égard, les métamorphoses affectant les procédures pénale, civile ou encore administrative sont susceptibles de remettre en question le cadre même de la réflexion sur l'erreur judiciaire. Le développement des mécanismes transactionnels et des procédures accélérées peut aboutir à reléguer la recherche de la vérité au second plan, au bénéfice d'autres objectifs : le désengorgement des tribunaux, ou encore la recherche d'une plus grande efficacité des modes de résolution des conflits.

D'autre part, si le justiciable souffrant d'une décision juridictionnelle défavorable peut éprouver singulièrement le sentiment d'une erreur, force est de constater que seules, historiquement, des affaires retentissantes accèdent au rang d'erreurs judiciaires.

À celles-ci il faut ajouter, depuis la loi du 8 juin 1895 relative à la révision des procès criminels et correctionnels, ainsi qu'aux indemnités dues aux victimes d'erreurs judiciaires, les affaires dans lesquelles le mauvais fonctionnement de la justice a été reconnu. Cependant le législateur des XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles n'emploie plus nécessairement l'expression d'*erreur judiciaire*, ce qui marque le décalage entre le vocabulaire juridique et la langue de chaque jour.

C'est donc la définition de l'erreur judiciaire qui mérite d'être appréhendée : que révèlent les mots employés sur les maux de la justice selon la période considérée ? Sur le fond, quant à la manière de limiter les risques d'erreur judiciaire, se pose la question de savoir comment le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, voire l'administration, s'emparent de la question. De ce point de vue, l'évolution contemporaine des normes a-t-elle été de nature à faire du risque d'injustice un nouveau paradigme de la réforme des institutions ?

Les champs disciplinaires concernés par l'erreur judiciaire sont multiples, qu'ils relèvent des sciences juridiques, des sciences humaines ou des sciences dites « dures » (la question des progrès techniques, de l'expertise peut notamment être posée). Aussi les « littératures » explorées doivent-elles être largement entendues, incluant l'exploration de faits avérés comme les fictions. Seront privilégiées les interventions susceptibles d'apporter un éclairage inédit sur la notion d'erreur judiciaire, sur telle affaire célèbre ou méconnue, voire sur certains de ses protagonistes.

Les propositions de communication devront être adressées au plus tard aux organisateurs le 11 janvier 2019, aux adresses suivantes : [nicolas.bareit@univ-pau.fr](mailto:nicolas.bareit@univ-pau.fr) ; [mathilde.briard@u-bordeaux.fr](mailto:mathilde.briard@u-bordeaux.fr) ; [sophie.delbrel@u-bordeaux.fr](mailto:sophie.delbrel@u-bordeaux.fr)

Les actes de la journée d'étude seront publiés en février 2020 au titre des publications électroniques de l'ISCSJ. À cet effet, les articles devront être adressés au plus tard le 15 novembre 2019.

• **Diderot, la religion, le religieux.** Colloque international, Paris, Université Paris-Diderot, 3-4 octobre 2019, organisé par la Société Diderot, l'Université Paris-Diderot (CERILAC-EA4410 et axe THELEME), l'Université de Lorraine (Écritures-EA3943) et l'Université de Picardie (CERCLL-EA 4283).

Sous cet intitulé volontairement général et résolument monographique, le colloque souhaite éclairer les enjeux d'une question qui n'a jamais donné lieu à une exploration d'ensemble. Si l'on conçoit que son matérialisme athée ait empêché qu'il y ait pour Diderot des études comparables à la célèbre somme offerte par René Pomeau sur *La Religion de Voltaire* (Nizet, 1956), on peut néanmoins s'étonner que les rapports du philosophe langrois au religieux, à la religion et aux religions, aient suscité relativement peu de travaux.

On connaît la célèbre formule de la *Promenade du sceptique* (1747) : « Imposez-moi le silence sur la religion et le gouvernement et je n'aurai plus rien à dire. » Encore faut-il s'entendre : il ne s'agit pas tant de revenir sur les positions idéologiques de Diderot que de mesurer l'importance de la *place* de la religion dans sa trajectoire et dans son œuvre, sans minimiser la satire anticléricale, la critique du « code » religieux ni les ruses du discours hétérodoxe, mais sans non plus s'y limiter *a priori*. On examinera ainsi à nouveaux frais les attitudes diderotiennes à l'égard de la religion, du religieux et des régimes de la croyance.

Trois séries de questions pourraient notamment être envisagées :

1/ Quels sont les modes de présence de la religion dans le discours de Diderot, les formes de son hostilité, mais aussi de sa *curiosité* ? Comment celle-ci se manifeste-t-elle ? Comment prend-elle en compte la diversité et l'historicité des confessions, des rites, des dogmes, de la morale religieuse ? La fiction interroge-t-elle de manière spécifique la croyance et ses mécanismes ? Ces derniers ne sont-ils pas « genrés » ? On pourra également considérer les relations, complexes, de Diderot à la Bible.

2/ Quels sont les rapports de Diderot à la religion en tant qu'institution sociale ? Dans l'esprit du colloque *Voltaire et ses combats*, organisé et publié par Ulla Kölvig et Christiane Mervaud (Voltaire Foundation, 2 vol., 1994), on pourra notamment éclairer ses démêlés avec l'église et la censure ecclésiastique, les antiphilosophes, les jésuites et les jansénistes, son attitude vis-à-vis des convulsionnaires et des miracles et, plus largement, son rapport à la tolérance et au fanatisme. On sait de quel potentiel poétique Diderot a chargé le phénomène religieux en tant que producteur d'états-limites. La « beauté convulsive » de *La Religieuse* (Jean Sgard) existerait-elle sans la puissante empreinte de la crise convulsionnaire sur les esprits du temps, et sur Diderot en particulier ?

3/ Plus largement, quelle est la sensibilité diderotienne au *religieux* ? Dans quelle mesure, par exemple, peut-on parler d'un idéal de croyance, investi dans la question de l'immortalité et de la postérité ? « L'amour, l'amitié, la religion, sont à la tête des plus violents enthousiasmes de la vie. » (Lettre à S. Volland, 24 juillet 1762). N'y a-t-il pas pour Diderot une religiosité qui s'étend à bien des domaines autres que la religion ? Et quel serait, ici, l'enjeu de stratégies s'attachant précisément, comme dans *Le Neveu de Rameau* ou *Le Rêve de d'Alembert*, à absenter la religion et la divinité du discours ?

Ces interrogations, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, n'excluront par ailleurs aucune approche disciplinaire ; on pourra prendre en charge une ou plusieurs œuvres de Diderot, s'y consacrer au commentaire de texte comme à la synthèse transversale, ou prendre appui sur la biographie. On aura toutefois soin de respecter le cadre monographique du colloque, consacré à Diderot et non aux Lumières en général.

Les propositions de communication (entre 2000 et 3000 signes) comportant le titre provisoire, la problématique et le corpus envisagé, sont à envoyer au comité d'organisation avant le 15 mars 2019 aux trois adresses suivantes : Sylviane Albertan ([sylviane.albertan-coppola@wanadoo.fr](mailto:sylviane.albertan-coppola@wanadoo.fr)), Marc Buffat ([mbuffat@orange.fr](mailto:mbuffat@orange.fr)), Florence Lotterie ([florence.lotterie@univ-paris-diderot.fr](mailto:florence.lotterie@univ-paris-diderot.fr)).

• **HENRI COULET (1920-2018)**

Henri Coulet nous a quittés le 7 décembre dernier, un jour d'hiver et de brouillard. Pour tous les dix-huitiémistes, c'est un peu la fin d'une époque. Cet homme si discret, si réservé, au sourire un peu retenu, a joué, parmi les premiers, le rôle d'un messager des Lumières. Parce qu'il a consacré la plus grande partie de sa vie aux écrivains des Lumières, parce qu'il ne pouvait vivre que dans la lumière d'Aix, parce qu'il a su, avec quelques collègues, créer un Centre aixois d'études romanes très productif, avant même qu'il y eût des « dix-huitiémistes » (CAER, 1962). Pour tous ceux qui ont abordé à cette époque l'étude du dix-huitième siècle, la recherche s'est trouvée liée à Aix, au soleil, aux discussions chaleureuses sur le cours Mirabeau, à cette première communauté rassemblée par Henri Coulet, un an avant le congrès de Genève, deux ans avant la SFEDS (1964). D'année en année, de nouveaux sujets de réflexion étaient offerts à notre curiosité : écrivains oubliés (Prévost, Mirabeau, Meslier, Sade), thèmes originaux (le jeu, la ville). Tout cela demandait un grand travail d'organisation : Henri s'en chargeait discrètement, efficacement, comme toujours.

Comment pouvait-il travailler autant ? Seule Madame Coulet pourrait aujourd'hui nous le dire. Outre son labeur sur les colloques du CAER, il préparait avec Bernard Guyon, en 1961, l'édition de la *Julie* de Rousseau, assumant avec un soin exemplaire l'établissement du texte. Et il entreprenait l'histoire du roman avant la Révolution, cette somme de connaissances et de réflexions qui lui a valu une renommée immense. Le premier volume paraissait en 1968 ; en 2000, on en comptait dix éditions ; et personne n'a entrepris depuis de parler du roman classique sans s'être plongé d'abord dans « le Coulet ». Plus que d'un manuel, il s'agissait d'une mise à jour des connaissances et d'une réflexion personnelle sur l'univers du roman, une réflexion au long cours : sur l'exemplaire de la « neuvième édition », qu'il m'a donnée en 2000, il a ajouté à la main : édition « revue, corrigée et augmentée » ; l'index des œuvres romanesques citées comptait alors plus de 800 titres. Jean Fabre, qui dirigeait la thèse de notre ami, déplorait cet immense travail qui l'éloignait de son doctorat. Et pourtant, quel service rendu à la science littéraire, quelle audience auprès des étudiants et des chercheurs ! Et combien de thèses entreprises sur son incitation !

Depuis toujours, en fait, il préparait sa thèse sur Marivaux : sans doute fallait-il qu'il connût tous les antécédents du roman, toutes les facettes de ce genre insaisissable et sans cesse réinventé. On reste étonné devant son aptitude à aborder tous les aspects d'un roman, à approcher les romanciers les moins connus comme des sujets à explorer. Son *Marivaux romancier* (1975) séduit constamment par une attention aigüe aux mouvements des personnages, à la subtilité des analyses du narrateur, mais aussi par une interrogation permanente sur les profondeurs du texte. Cette inquiétude critique domine son œuvre ; elle est faite de modestie, d'acuité d'esprit, d'honnêteté intellectuelle. Ces qualités, on

les retrouvera dans le petit essai de 1973, *Marivaux. Un humanisme expérimental*, écrit en complicité avec Michel Gilot, mais surtout dans la magnifique édition que les deux amis ont donnée du *Théâtre de Marivaux* dans la Bibliothèque de la Pléiade (1993-1994) : texte minutieusement établi, commentaire millimétré, attention au contexte, symbiose avec l'original, tout emporte l'admiration. Henri Coulet a vécu dans le monde marivaudien, il nous en a fait connaître les détours, il en a parcouru toutes les allées : on s'en rendra compte dans ses *Études sur le roman français au XVIII<sup>e</sup> siècle* (2014). Il ne prétendait pas être un découvreur, mais plutôt un guide discret. Il a été le conseiller littéraire des éditions Desjonquères, où il a fait publier soixante titres de romans ; il a été le co-fondateur et le président de la SATOR, ce laboratoire de topique romanesque dont il a été longtemps l'inspirateur. Depuis sa sortie de l'E.N.S. en 1940, depuis ses emplois aux lycées de Metz, de Clermont, de Marseille jusqu'à son entrée à l'Université d'Aix en 1960, il a été un enseignant ; et durant toute sa carrière universitaire, il est resté de tout son être un guide éclairé, un professeur.

Jean SGARD

## COTISATIONS 2019

**Notre Société ne vit que par l'engagement – moral et financier – de ses adhérents. Pensez, si ce n'est déjà fait, à renouveler votre cotisation pour l'année 2019. Nous rappelons que le paiement de celle-ci, permet :**

- de recevoir la revue *Dix-Huitième Siècle* dès sa sortie (juin-juillet).
- de fidéliser votre engagement à la SFEDS
- de soutenir les travaux de la SFEDS
- d'être à jour auprès de la SIEDS pour être inscrit sur son répertoire
- d'éviter le coût des courriers postaux et du temps de travail (lettres et courriels de rappel)
- d'éviter éventuellement des coûts supplémentaires pour ré-envoi(s) de la revue
- de bénéficier de tarifs réduits sur les ouvrages de la Collection 18<sup>e</sup> siècle
- de faire connaître vos publications dans le *Supplément bibliographique* d'avril

### Cotisations 2019 (Personnes physiques)

*Plein tarif* : 39 €. Hors UE : 44 €

*Étudiant ou sans emploi* : 21 €. Hors UE : 24 €

*Retraité* : 34 €. Hors UE : 39 €

#### *Règlement par*

- **Prélèvement automatique sur compte bancaire** : envoyer un RIB et une autorisation de prélèvement à la trésorière-adjointe, Marilina Gianico.
- Chèque bancaire compensable en France, **exclusivement rédigé à l'ordre de la SFEDS**, à envoyer à la trésorière, Hélène Cussac.
- Carte Bancaire : autorisation datée et signée, avec n° de carte, date d'expiration, cryptogramme, à envoyer à la trésorière, Hélène Cussac.
- Virement bancaire à la Banque Postale (Paris), à l'ordre de la SFEDS : signaler le virement à la trésorière, en précisant la date et l'organisme bancaire émetteur.

Établissement	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
20041	00001	0969798J020	38
IBAN : FR 80 20041 00001 0969798 J020 38			
BIC : PSSTFRPPPAR			

#### *Trésorière :*

Hélène Cussac, 166 avenue de Muret - BAL 28 - 31300 Toulouse.  
sfeds.tresor.helenecussac@orange.fr

#### *Trésorière adjointe :*

Marilina Gianico, chez Gautre-Lanni, 25 rue Pradier 75019 Paris.  
marilina.gianico@gmail.com

## Adresses utiles

### • **Présidente de la SFEDS :**

Catriona Seth, L'Ancien Presbytère, 32350 Saint-Arailles ; [catriona.seth@univ-lorraine.fr](mailto:catriona.seth@univ-lorraine.fr)

### • **Secrétaire général :**

Christian Del Vento, 2 rue Erlanger, 75016 Paris ; [christian.del-vento@univ-paris3.fr](mailto:christian.del-vento@univ-paris3.fr)

### • **Changements d'adresse** à signaler simultanément :

à la trésorière, Hélène Cussac, 166 avenue de Muret - BAL 28 - 31300 Toulouse.  
[sfeds.tresor.helenecussac@orange.fr](mailto:sfeds.tresor.helenecussac@orange.fr)

à la secrétaire générale adjointe, Florence Magnot, 6 rue Flatters, 75005 Paris.  
[florence.magnot-ogilvy@univ-rennes2.fr](mailto:florence.magnot-ogilvy@univ-rennes2.fr)

### • **Rédaction de la revue :**

Les articles sont à envoyer à : [dhsvaria@sfeds.fr](mailto:dhsvaria@sfeds.fr)

Les comptes rendus de lecture sont à envoyer à : [dhsr@sfeds.fr](mailto:dhsr@sfeds.fr)

Le courrier est à envoyer à : [dhsdirection@sfeds.fr](mailto:dhsdirection@sfeds.fr)

Les ouvrages pour recension sont à envoyer à :

Revue *Dix-Huitième Siècle*

CELLF 16-18 (Escalier G, 2<sup>e</sup> étage)

Université Paris Sorbonne (Paris IV)

1 rue Victor Cousin 75230 Paris Cedex 05

### • **Rédaction du bulletin :**

[bulletin@sfeds.fr](mailto:bulletin@sfeds.fr)

### • **Lettre de la SFEDS :**

Pour demande d'abonnement et envoi d'information : [lettre@sfeds.fr](mailto:lettre@sfeds.fr)

### • **Supplément bibliographique du Bulletin :**

Luigi Delia : [Luigi.Delia@unige.ch](mailto:Luigi.Delia@unige.ch)

### • **Site internet de la Société Française d'Étude du Dix-huitième Siècle :**

[www.sfeds.fr](http://www.sfeds.fr)

Les annonces pour le site doivent être envoyées à Bénédicte Peralez ([benedicte.peslier@gmail.com](mailto:benedicte.peslier@gmail.com)) et Jennifer Ruimi ([jennifer.ruimi@gmail.com](mailto:jennifer.ruimi@gmail.com))

### • **Site internet de la Société Internationale d'Étude du Dix-huitième Siècle :** [www.isecs.org](http://www.isecs.org)

### • **Collection «Dix-Huitième Siècle» :**

Les propositions d'édition sont à envoyer simultanément à : [sfeds.tresor.helenecussac@orange.fr](mailto:sfeds.tresor.helenecussac@orange.fr) et [mdorigny@aol.com](mailto:mdorigny@aol.com)

**Les textes à insérer dans le *Bulletin* d'avril 2019 doivent arriver avant le 15 mars 2019, par courriel, de préférence en fichier joint, sous format Word, en Times 12 et SANS AUCUNE MISE EN FORME, à : [bulletin@sfeds.fr](mailto:bulletin@sfeds.fr)**

Envoyer aussi une copie à Bénédicte Peralez ([benedicte.peslier@gmail.com](mailto:benedicte.peslier@gmail.com)) et Jennifer Ruimi ([jennifer.ruimi@gmail.com](mailto:jennifer.ruimi@gmail.com)) (pour le site) et à : [SFEDS@laposte.net](mailto:SFEDS@laposte.net) (pour la lettre d'information électronique)

*Merci à Catriona Seth et Colas Duflo pour la relecture des épreuves.*

*Composition :* A. G.

*Directeur de la publication :* C. Seth.

*Dépôt légal :* janvier 2019 ISSN 2646-2400

– adresse url de consultation : <https://www.sfeds.fr/>